Guide de la bourse verte

Ceci est un petit guide pour comprendre le principe et le fonctionnement de la bourse verte.

Principe général

La bourse verte est une initiative d'Impact pour accompagner les associations dans la réduction de leurs impacts sur l'environnement. En pratique, lorsqu'une association trouve une alternative plus éco-responsable qu'elle pourrait mettre en place pour son événement, mais que celle-ci est plus coûteuse, Impact propose de rembourser toute ou partie de la différence en attribuant une bourse verte. L'objectif est de faire en sorte que l'aspect financier ne soit pas un frein à l'action, tout en ayant un réel impact.

Politique d'attributions

La bourse ne financera pas d'initiatives servant de caution verte à un événement, et plus généralement toutes les initiatives ayant un impact négligeable vis-à-vis du reste de l'événement, elle ne financera pas non plus des systèmes de compensation carbone ou des solutions trop techno-solutionnistes. Nous saurons avoir une appréciation particulière pour des projets ayant une composante pérenne ou liée à la sensibilisation.

Détails financiers

Une subvention est bornée à 400€ et est de l'ordre de 250€. Ainsi nous invitons les associations ayant des projets nécessitant un budget très supérieur à ces montants à faire une demande de subvention FACS, que nous appuierons alors volontiers, même si ce genre de demande reçoit déjà un avis très favorable de la part du CA FACS.

Processus d'attribution de la bourse verte

Pour faire une demande, l'association doit remplir la fiche de demande que vous trouverez en annexe de ce guide et l'envoyer au ou à la VP Relations Campus d'Impact (contact en pied de page). L'association doit être moteur de cette demande, et se rendre disponible dans les meilleurs délais.
Ensuite, au minimum deux membres de l'association (cette exigence cherche à s'assurer que la réflexion ait été collective) effectueront lors d'une réunion générale Impact une présentation orale comportant a minima un bilan carbone de l'événement, les devis ainsi qu'une réflexion sur le caractère éco-responsable de l'événement. Le dossier sera ensuite discuté et voté par toute l'association, ce qui permettra d'attribuer ou non la bourse. Il est important de noter que le remboursement s'effectuera uniquement sur présentation d'un justificatif d'achat, a posteriori.

Modalités de présentation

La présentation doit porter sur l'événement concerné par la bourse verte, l'idée n'étant pas de présenter l'association dans sa globalité mais bien de nous exposer votre projet pour lequel vous faites une demande de bourse verte. Le format est assez libre mais il est important de faire apparaître de manière claire la valeur ajoutée de votre démarche. Il est donc demandé d'effectuer un bilan carbone de l'événement afin d'appuyer vos propos.

Communication sur la bourse verte

Dans le cas de l'obtention de la bourse, il est demandé à l'association d'utiliser le logo de la bourse verte sur toutes les communications liées à l'événement. De plus, nous attendons un post minimum sur les réseaux, de préférence LinkedIn, sur la bourse dans un objectif de sensibilisation, notamment sur l'impact carbone des événements associatifs. L'IA est proscrite dans la communication d'évènements soutenus par la Bourse Verte.

Contact

Amaury DOGUET
VP Relations Campus
07 67 85 45 97
amaury.doguet@student-cs.fr